



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE MERCREDI, LE 12 JUIN 2024 À 8 H 30
AU 300, RUE PARENT**

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, maire
Stéphane Joyal, conseiller
Jean Junior Désormeaux, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Messieurs Danny Paterson, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels, André Pratte, directeur général adjoint - Services de proximité à la Direction générale et madame Marie-Josée Larocque, greffière

CE - 14249/24-06-12

POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14250/24-06-12

POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE - 14251/24-06-12

POINT 1.3.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ
EXÉCUTIF TENUE LE 5 JUIN 2024**

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 juin 2024 a été transmise aux membres du comité exécutif le 7 juin 2024;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 juin 2024 soit approuvé.

CE - 14252/24-06-12

POINT 5.1

MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT N° 6 - HONORAIRES PROFESSIONNELS DES AVOCATS - EXPROPRIATION D'UNE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DES LOTS 3 239 221 ET 3 239 222 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MICHEL ROY, MARIE-JOSÉE SMITH ET CAMIONS M.R. - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC : SAI-M-289770-1909 ET SAI-M-291736-1911 – AFFAIRES JURIDIQUES : J-2019-035

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-13129/19-06-18, le conseil municipal a décrété l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une servitude afin de sécuriser la présence d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE la firme Prévost Fortin D'Aoust a été mandatée pour préparer les procédures d'expropriation et représenter la Ville;

ATTENDU QUE les honoraires encourus et à prévoir dépassent la somme de 75 000 \$;

ATTENDU QUE conformément au *Règlement 0883-000 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* et au *Règlement 040-2002 sur le comité exécutif*, une dépense de plus de 75 000 \$ doit être autorisée par le comité exécutif;

ATTENDU QUE les articles 573.3.0.2 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettent d'octroyer un contrat de gré à gré dans le cas de services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise une dépense additionnelle de 91 980,00 \$, taxes incluses, pour les honoraires de la firme Prévost Fortin D'Aoust, portant la dépense totale à 197 031,33 \$, taxes incluses.

Cette dépense soit payée à même la réserve financière visant à stabiliser les dépenses liées aux litiges et réclamations créée par le règlement 0886-000.

CE - 14253/24-06-12

POINT 5.2

SUBVENTION AUX PARTENAIRES – FÊTE NATIONALE

ATTENDU les activités qui se tiendront sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme, les 23 et 24 juin prochain dans le cadre de la Fête nationale;

ATTENDU la demande de subvention au montant de 800 \$ du Cercle de fermière

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Sainte-Paule pour tenir un kiosque d'artisanat et de bricolage pour enfants ainsi que de démonstration d'art textile;

ATTENDU la demande d'Histoire et Archives Laurentides au montant de 1650 \$ pour tenir un kiosque d'exposition et organiser un rallye pédestre;

ATTENDU la demande du Musée d'art contemporain des Laurentides au montant de 700 \$ pour présenter son exposition mobile ainsi qu'un atelier de feutrage;

ATTENDU la demande du Cercle de fermière Saint-Jérôme au montant de 800 \$ pour tenir un kiosque de démonstration de leur savoir-faire artisanal et d'ateliers de bracelets pour enfant;

ATTENDU la demande de la Maison des jeunes de la Rivière-du-Nord d'un montant de 1250 \$, pour tenir un kiosque permettant aux cyclistes de laisser leur vélo dans un espace sécurisé dans le cadre du spectacle du 23 juin;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 2 mai 2024;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville verse une aide financière aux organismes ci-dessous mentionnés, afin d'organiser des activités, dans le cadre de la Fête nationale du 23 et 24 juin prochain :

- **Cercle de fermières Sainte-Paule : 800 \$**
- **Histoire et Archives Laurentides : 1650 \$**
- **Musée d'art contemporain des Laurentides : 700 \$**
- **Cercle de fermières Saint-Jérôme : 800 \$**
- **Maison des jeunes de la Rivière-du-Nord : 1250 \$**

Et ce, pour un montant total de 5 200 \$.

CE - 14254/24-06-12
POINT 5.3

AIDE FINANCIÈRE - LA HUTTE

ATTENDU QUE le cabinet du maire a reçu une demande d'aide financière de La Hutte;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite offrir son soutien financier à l'organisme;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville offre une aide financière de 31 430 \$ à La Hutte.

CE - 14255/24-06-12
POINT 7.1

DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA SALLE ANTONY-LESSARD DE LA MAISON DE LA CULTURE CLAUDE-HENRI-GRIGNON - PROJET DE DIFFUSION CULTURELLE DE DIFFUSION EN SCÈNE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE Diffusion En Scène souhaite contribuer à revitaliser la salle Antony-Lessard pour le bénéfice de la communauté en ajoutant à son offre régulière une série d'un maximum de 40 spectacles d'artistes émergents et d'artistes locaux dans différentes disciplines des arts de la scène;

ATTENDU QUE les spectacles d'artistes émergeant et d'artistes locaux qui seront programmés dans la salle Antony-Lessard ne peuvent pas être programmés au Théâtre Gilles-Vigneault compte tenu de la trop grande capacité d'accueil de salle;

ATTENDU QUE le projet ne serait pas viable si Diffusion En Scène devait louer la salle Antony-Lessard;

ATTENDU QUE Diffusion En Scène s'engage à déboursier les coûts supplémentaires pour le gardien de sécurité associé à ses spectacles ayant lieu à la Maison de la culture Claude Henri Grignon;

ATTENDU les retombées positives d'un tel projet pour la communauté;

ATTENDU QUE le projet cadre dans les orientations de la politique culturelle;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 2 mai 2024;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accorde une aide d'une valeur de 21 200 \$ plus taxes à l'organisme Diffusion en scène pour le Projet de diffusion culturelle, consistant en le prêt de la salle Antony-Lessard de la Maison de la culture Claude-Henri-Grignon, pour un maximum de 40 spectacles selon les disponibilités de la salle, et ce pour la saison 2025-2026.

La Ville prévoit donner des vignettes de stationnements de courtoisie journalière afin de permettre aux artistes de se stationner gratuitement aux abords de la Maison de la culture, pour la saison 2024-2025 et 2025-2026.

CE - 14256/24-06-12
POINT 7.2

TRANSACTION ET QUITTANCE - LES SOLUTIONS VICTRIX INC. (2022-BS-139)

ATTENDU QU'un litige est intervenu entre le fournisseur Les Solutions Victrix inc. et la Ville;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des parties de régler ce différend par la signature d'une transaction et quittance selon les modalités y étant prévues afin d'éviter la judiciarisation du dossier;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte de régler le litige selon les termes prévus à la transaction et quittance.

La Ville autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière à signer la transaction et quittance entre la Ville et Les Solutions Victrix inc.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Le maire monsieur Marc Bourcier déclare son intérêt et ne prend pas part aux délibérations.

CE - 14257/24-06-12
POINT 7.3

DEMANDE DE GRATUITÉ - TERRAIN DE BALLE HENRI-DAOUST - ASSOCIATION DE BALLE B.B. BOOMERS INC.

ATTENDU QUE la politique MADA 2022-2026, par ses actions 5.3.1 Maintenir l'offre d'activités de sports et de plein air au Quartier 50+ et la bonifier de façon à la rendre plus accessible et 5.3.2. Évaluer l'offre d'activités de sports et de plein air pour les personnes de 50 ans et plus dans les parcs et les espaces verts de la Ville, s'applique pour l'Association de balle molle B.B. Boomers inc.;

ATTENDU QUE la Politique de l'activité physique et du sport de la Ville de Saint-Jérôme repose sur des principes directeurs dont : "Avoir une offre de services de qualité, inclusive et accessible qui repose sur un partenariat nécessaire avec les organismes et partenaires institutionnels œuvrant sur le territoire de Saint-Jérôme et dans la région";

ATTENDU QUE l'Association de baseball et de balle molle mineure de Saint-Jérôme demeure prioritaire dans l'attribution des terrains de balle sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QU'aucune des réservations ne doit entrer en conflit avec l'horaire de l'Association du baseball et balle molle mineure de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la saison de balle a lieu du mois de mai au mois de septembre, sous toutes réserves des conditions météorologiques;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 2 mai 2024;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville offre gratuitement à l'Association de balle molle B.B. Boomers, l'utilisation du terrain de balle Henri-Daoust, pour les pratiques et les parties de la saison 2024, le tout sous réserve des disponibilités de terrains.

CE - 14258/24-06-12
POINT 9.1.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

La greffière,

Marc Bourcier



MARIE-JOSÉE LAROCQUE, notaire